

Conseil d'école de l'école Ducharme (Moose Jaw) Avis de scrutin Postes de Parent d'Élève

Vous êtes avisés qu'un scrutin aura lieu pour l'élection des représentants de parents pour l'école Ducharme, à Moose Jaw. **Le scrutin se déroulera le mercredi 28 octobre 2026, de 10 h 00 à 20 h 00.**

**Le bureau de scrutin est situé à l'École Ducharme (Moose Jaw)
(304, rue Ominica Ouest).**

Les résultats de l'élection seront déclarés le mercredi 28 octobre, à 21 h 00, à l'école Ducharme (Moose Jaw).

L'électeur frappé d'incapacité physique peut aussi voter de sa résidence en faisant la demande auprès du directeur adjoint du scrutin, en composant le 1 877-273-6661 avant le mardi 20 octobre 2026.

Un électeur doit :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins 6 mois ;
- Posséder sa citoyenneté canadienne ;
- Être parent ou tuteur d'un enfant qui :
 - a. fréquente l'école Ducharme de la prématernelle à la 12^e année **ou**
 - b. reçoit un programme d'études à domicile inscrit au Conseil des écoles fransaskoises – Région scolaire francophone de Regina n° 3 ;
 - c. reçoit un programme d'enseignement en langue minoritaire en vertu de l'article 181 et qui est assigné à la Région scolaire francophone de Regina n° 3.



Roch Gallien,
Directeur adjoint de scrutin.
Fait à Regina, le 1^{er} octobre 2026